

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-358 du 26 décembre 1974

chargeant le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité de l'intérim du Mi-
nistre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Information
et de l'Orientalion Nationale.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret n°74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement ;
- VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 26 Décembre 1974, le Capitaine Michel AIKPE,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, assure l'intérim du Ministre Délégué
auprès du Président de la République, Chargé de l'Information et de l'Oriental-
tion Nationale, pendant l'absence du Lieutenant Martin Dohou AZONHIHO.

ARTICLE 2.-Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 décembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - CS 2 - Ministères 13 - CNR 4 - DGSN 2 - DB-DC-
DGF-IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 6 - DGAJL-INSAE 2 - Cab.Mil.2 - SPD 2 - JORD 1